



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Chronotime : l'heure du bilan a sonné

Comme annoncé cet automne par le Service Ressources humaines de la DAC, la période janvier-février sera celle du bilan de la mise en place de Chronotime et des horaires variables. Deux dates d'audience ont été communiquées aux représentant.es du personnel en janvier et en février, et nous avons d'ores et déjà adressé un courrier à l'administration pour lui demander des réponses sur certains points urgents dont la grève. Parmi les points litigieux :

**L'écrêtage de fin d'année** : les heures de la fin décembre 2022 non transformables en JRTT et excédant 12h ne sont pas reportables sur 2023 et sont donc perdues. Cela a suscité la colère légitime de nombreux.es collègues. Nous demandons que cette disposition ne soit pas appliquée au moins à titre exceptionnel (1ère année de Chronotime).

**Garantir le droit d'arriver entre 8h55 et 9h30 le matin** : sauf cas particuliers de situations de travail isolé (qui doit être prouvé et documenté) les agent.es doivent pouvoir arriver à partir de 8h55 dans leur établissement comme le prévoit le règlement. Cela permet une souplesse dans l'organisation de la vie personnelle (se rendre directement au travail après avoir conduit un enfant à l'école, prendre du temps pour le déjeuner...)

**Garantir la possibilité de faire une journée courte** (pouvoir déroger à une plage fixe) pour les agent.es qui le souhaitent.

Ces deux aspects ont semble-t-il été remis en question dans certains établissements, or ils sont parmi les rares compensations à un changement de gestion du temps globalement défavorable.

**La question de la grève** qui va se reposer avec une actualité brûlante dans les prochaines semaines avec la mobilisation retraite. Une question à laquelle on nous a répondu jusqu'à présent uniquement oralement et sans garantie que des consignes claires soient données aux chef.fes d'établissement.

Pour mémoire, il s'agit notamment de rappeler qu'un.e agent.e déclarant **une demi-journée de grève et subissant la perte d'1/60<sup>e</sup> de salaire** n'est pas tenu.e de rester dans son établissement au-delà des 3h24 réellement effectuées.

Pour le SUPAP-FSU, il n'est pas question que l'on décompte la demi-journée à partir de l'heure de fin de journée à 19h15 et que l'on demande à l'agent.e de rester jusqu'à presque 16h et donc d'effectuer une journée de travail quasi-complète alors qu'il.elle est en demi-journée de grève !

Le bilan doit aussi porter sur le cadre général. Le cadre réglementaire est celui examiné en Comité Technique en 2021 (Règlement de service DAC). Ce cadre imprécis, ambigu et en tension avec la réalité de notre métier (avec ses contraintes horaires fixes correspondant aux heures d'ouverture au public) est insatisfaisant (le SUPAP-FSU avait voté contre). Mais pour préciser et rendre fonctionnel ce cadre, l'administration a produit des consignes et des textes sans valeur réglementaire mais lourds de conséquences pour les agent.es, tel le document "Guide des horaires variables" qui, sous couvert d'explicitation, semble acter des dispositions défavorables aux agent.es, parfois contradictoires et moins-disantes par rapport au règlement.

Afin de préparer au mieux la discussion avec la DAC nous vous proposons de faire remonter vos questions et doléances sous la forme d'un **questionnaire ci-après**. En espérant que vous allez être nombreux.ses à vous exprimer afin que vos observations soient présentées à l'administration.

## Questionnaire

- 1. Quel est votre état d'esprit actuel par rapport à Chronotime ? Vous vous sentez... (plusieurs réponses possibles - rayez ou ôtez les mentions inutiles) :**
  - Stressé.e, anxieux-se
  - En colère
  - Indifférent.e
  - Satisfait.e
- 2. Par rapport à l'outil, au logiciel et à ses règles, diriez-vous que vous...**
  - Le maîtrisez et comprenez dans l'ensemble son fonctionnement
  - Ne comprenez pas tout mais vous vous débrouillez pour le quotidien en suivant les consignes
  - Ne comprenez pas tout mais disposez d'un interlocuteur/trice qui répond à vos questions (encadrant.e, gestionnaire...)
  - Vous n'y comprenez décidément rien et vous souhaiteriez une formation
- 3. Après un an dans le nouveau système (passage à l'horaire variable et utilisation de Chronotime) diriez-vous que par rapport au système antérieur (horaires fixes et pas de logiciel de mesure du temps... ) vous vous sentez :**
  - Gagnant.e
  - Perdant.e
  - Ni l'un ni l'autre
- 4. Quels sont les aspects de l'outil et/ou des nouvelles règles en matière de temps de travail qui vous inquiètent et/ou vous révoltent ? Quelles revendications souhaiteriez-vous nous voir porter auprès de l'administration (réponse libre, une trentaine de lignes maximum svp) ?**
- 5. Seriez-vous prêt.e à faire grève pour obtenir l'amélioration de votre cycle de travail ?**

**Un grand merci pour vos réponses ! À nous transmettre si possible avant le 24 janvier**

**L'équipe du SUPAP-DAC**